



Commentaire sur les votations fédérales du 22 septembre 2024

26 septembre 2024, Le Courrier

LPP et Biodiversité au menu !

Le premier objet est l'Initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) ». Il a été refusé à 63 % des voix. Le texte avait pour but d'obliger la Confédération et les cantons à mieux protéger la biodiversité, les paysages et le patrimoine bâti. Le problème était que l'Initiative ne disait pas combien de surfaces et de moyens seraient nécessaires, le parlement étant chargé de définir les lois d'application. En fait, la population devait se prononcer sur un objectif sans savoir comment il serait atteint et les conséquences engendrées. Chacun est favorable à non seulement préserver mais aussi favoriser la biodiversité. Rejeter cette initiative ne signifie pas se voiler la face, ignorer les propos des scientifiques et ne rien entreprendre. Les initiants, dans un monde idéal, auraient dû préciser que leur texte ne visait pas les terres agricoles cultivées. Je comprends l'inquiétude et le découragement de nos paysans. En 2021, Initiative Phyto, 2022, Initiative sur l'élevage intensif, 2024, plus de surfaces dédiées à la biodiversité et ce n'est pas terminé, avec un texte demandant de produire des végétaux plutôt que du foin ! Laissons nos agriculteurs faire leur travail et nourrir la population. Faut-il une famine, manquer de nourriture, pour réaliser à quel point nous sommes chanceux de trouver un tel choix de produits près de chez nous ? Certes, le paysan reçoit des paiements directs lorsqu'il voue des bouts de parcelles à la biodiversité mais le système engendre aussi un travail technique et administratif considérable. Pendant ce temps, nos villes étouffent de chaleur l'été avec quasi aucune obligation pour les nouvelles constructions de verdifier leur environnement. Tous ces espaces minéralisés pourraient être garnis d'arbres feuillus de haut jet d'essences indigènes. Les jardins de particuliers pourraient comporter des bouts de prairies fleuries au lieu du tout gazon robotisé... Lors de mes neuf années au Grand Conseil, de multiples projets ont été entrepris en faveur de la biodiversité : renaturation de rivières et de hauts marais, parcs naturels régionaux, parc périurbain dans le Jorat ! Sous l'égide de la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, un plan d'action « biodiversité » a été adopté en 2014 déjà, mais la nature a besoin de temps pour corriger les excès du passé. Sans oublier le fait qu'en 1900, nous étions 3,3 millions d'habitants contre 9 millions ce jour et que plus de la moitié de notre pays est constituée de forêts et de montagnes plutôt intacts. Les citoyen(ne)s ont fait un choix pragmatique en sachant aussi que le risque principal pour la biodiversité est le réchauffement climatique et que ce sont les énergies renouvelables qui nous aideront à freiner les émissions de CO2.

Le second objet est la réforme de la prévoyance professionnelle. Il a été refusé sans surprise à 67 % des voix. Le texte soumis au vote, c'est dix pages à lire et à comprendre. Facile pour les parlementaires qui ont eu largement le temps de l'analyser mais pour le citoyen lambda, un vrai casse-tête ! C'est indéniable que le système du deuxième pilier doit être réformé : depuis 40 ans, il n'a pas bougé alors que la natalité est en chute libre, que l'espérance de vie augmente et que les actifs jouiront de plus d'années de retraite avec des rentes à verser en conséquence. De plus, le modèle LPP actuel n'est plus adapté à notre monde du travail avec les temps partiels et les emplois multiples. La baisse du taux de conversion de 6,8 à 6 % peut se comprendre si on veut assurer les rentes sur la durée. Par contre les diverses compensations prévues sont complexes et arbitraires. Au final, il est difficile d'évaluer, qui et de quelle manière, sera touché par cette réforme. Cela dépend du parcours professionnel, du revenu, de l'âge de la personne mais aussi de la caisse de pension. L'OFAS conseillant aux inquiets de se renseigner auprès de leur caisse ! Cette réforme aurait bénéficié à 300'000 personnes sur 5,327 millions de salariés, soit 5,6 % ! C'est peu pour obtenir une adhésion ! En conclusion, le deuxième pilier est à revoir avec un projet qui permette à plus de travailleurs d'y accéder et sans pénaliser les plus âgés. La LPP est un complément indispensable à notre AVS. Avec le troisième pilier, la Suisse a un système de retraite bien pensé. Il faut sans plus tarder remettre l'ouvrage sur le métier en conservant les aspects positifs du projet, soit l'abaissement du seuil d'entrée, une déduction de coordination rendant une plus grande part du salaire assuré mais acceptable pour les employeurs et employés, un taux de cotisation ne pénalisant pas les travailleurs les plus âgés. Il faut trouver le juste équilibre pour que les mesures positives ne perdent pas leur effet avec la baisse du taux de conversion. Pour le parlement, c'est un signal fort de la population indiquant que sans compromis entre partenaires sociaux,



Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat
1072 Forel (Lavaux)
021 908 08 08
<https://www.le-courrier.ch/>

Genre de média: Internet
Type de média: Presse journ./hebd.



[Lire en ligne](#)



Ordre: 1087983
N° de thème: 808.005

Référence: 93311111
Coupure Page: 2/2

syndicats et milieux patronaux, toute réforme est vouée à l'échec.